



Divorce il a quitté le domicile conjugal

Par **doberminne**, le **02/02/2016** à **22:17**

Bonjour,Je suis mariée depuis 10 ans à un étranger. Il a obtenu ses papiers grâce au mariage ainsi que, en 2014, sa nationalité française. Il a quitté le domicile conjugal depuis 6 mois, et il me dit qu'il veut avoir une autre femme pour faire des enfants car je ne peu pas en avoir. A la suite de ça, je souhaite divorcer mais lui ne veut pas et si je divorce il me menace, il dit qu'il veut la moitié qu'il a payé sur mon crédit de la maison mais cette maison était à moi avant le mariage, peut'il obtenir satisfaction auprès des tribunaux vu qu'il me fait du chantage ? Il fait aussi des dettes.Svp aidez moi, merci.

Par **cocotte1003**, le **03/02/2016** à **08:28**

Bonjour, pour divorce, il vous faut un avocat à qui vous pourrez poser toutes vos questions. Vous pouvez demander le divorce avec ou sans le consentement de monsieur. Lors de la première audience, le juge vous autorisera à vivre séparément et au bout de deux années, le juge prononcera le divorce sans l'accord de votre mari. La maison restera à vous puisque l'acte de propriété doit être à votre seul nom. Monsieur pourra demander le remboursement des sommes qu'il a investi par exemple en travaux, cordialement

Par **doberminne**, le **03/02/2016** à **13:14**

bjr et merci de votre aide, mais il n'a pas investi sur des travaux simplement on a fait une cuisine aménagé il en exige la moitié et d'autre part j'avais un crédit sur ma maison il exige la moitié de ce qu'il a payé sur la maison on avait un compte commun , peu t'il obtenir

satisfaction ? mais la maison et le crédit de la maison était à mon nom ! d'autre part ya eut des credits de voitures peu t'on les déduire de ça si je lui doit quelque chose ? de plus il me fait des dettes huissier , crédit a la consommation, amendes de véhicule etc... de plus il souhaite avoir des enfants avec une autre femme sachant que je ne pouvais en avoir et me gardé moi en plus de l'autre ! je pense qu'il a abusé de ma confiance et manipulé afin d'obtenir sa nationalité française qu'il a obtenu fin 2014 et qu'il n'a plus besoin de moi ! comment puis je sortir de cette galère sans lui devoir quoi que ce soit puisque c'est lui le fautif ?

Par **joss38**, le **03/02/2016** à **18:15**

bonsoir doberminne. suivez les conseils de cocotte 1003 et allez vite consulter un avocat

Par **doberminne**, le **03/02/2016** à **21:37**

j'ai RDV jeudi 04 fevrier 2016 mais g peur de lui devoir quelque chose....